



Inscriptions scolaires rentrée 2026 :

Les inscriptions scolaires concernent les nouveaux arrivants et les entrées en classe de maternelle.
(Enfants nés en 2023)

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Du 12 janvier au 23 février 2026

- Se munir obligatoirement du livret de famille, du carnet de vaccinations à jour et d'un justificatif de domicile.
- Le document peut être retiré en Mairie ou imprimé sur le site de la Mairie de Crêts en Belledonne.
(Rubrique A LA UNE/ACTUALITES).